



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
SECTION SEINE St DENIS:

Snpespjfsu93@gmail.com

Pantin, le 23 juin 2020

Comité Technique Spécial de Seine Saint Denis **sur le Plan de Retour à l'Activité**

« Me tends pas la main, on m'a coupé les deux bras »
Moha La Squale Paris

Dans le cadre du dialogue social, en cette période inédite « post covid », nous sommes convoqués au Comité Technique Spécial, afin d'échanger sur le « PRA, Plan de Retour à l'Activité ».

Durant cette période exceptionnelle de crise sanitaire, nous avons observé le triste résultat des politiques de démantèlement du service public, instaurées depuis des décennies, dans les milieux hospitaliers, mais aussi dans notre administration, où seule la mobilisation de l'ensemble des professionnel.le.s de la PJJ a permis d'assurer la continuité éducative dans les Milieux Ouverts, les UEAJ, les hébergements, le SEAT et l'UEQM.

Pendant ce temps, l'administration centrale a poursuivi sa politique de mise en œuvre de la nouvelle Loi de Programmation Justice, sans aucune concertation avec les représentants des personnels des différentes organisations syndicales. L'éducatif s'efface, au profit des mesures de probation, comme si, la notion de protection pouvait disparaître, au profit de celle de la répression et du maintien de l'ordre.

Ainsi, « le monde d'après » à la PJJ continue comme avant, en pire !

En ce qui concerne la reprise d'activité, elle est nécessairement difficile : la crise sanitaire a des conséquences sociales, en particulier sur les familles et les jeunes de Seine Saint Denis les plus en difficultés. Plus de travail, plus d'écoles, plus de formations, plus d'accès aux droits, à la préfecture pour les jeunes sans papiers : toutes ses « suspensions » des services publics viennent mettre à mal des situations sociales déjà considérablement dégradées !

Ainsi, les plus précaires continuent d'être mis à terre, au point de ne plus pouvoir respirer !

Au SNPES PJJ FSU 93, nous nous opposons à cette logique et défendons les valeurs de solidarité et d'éducation pour toutes et tous !

Nous nous questionnons donc à la lecture, du peu de documents fournis pour la préparation de ce CTS et sur le sens de notre présence.

Nous faisons un bilan mitigé sur la traversée de cette période dans notre département. Notre constat est que, sans la mobilisation exemplaire des personnels, il n'y aurait pas eu, ni de continuité du service public, ni de reprises dans les UEMO, UEAJ, au SEAT, à l'UEQM et les hébergements. Vous en avez conscience car vous nous remerciez en fin de document PRA. Nous pensons que nos collègues attendent autre chose que des applaudissements.

A l'exemple des UEAJ, où les équipes souhaitent poursuivre leurs activités auprès des mineurs pris en charge - bien au-delà de la seule injonction de l'administration qui est de donner la priorité aux jeunes des hébergements – les professionnel.le.s se battent pour retrouver leurs autonomie de travail, dans l'intérêt de tous les jeunes.

Dans les UEMO, les collègues ont continué, dans des situations encore plus complexes dans le contexte de confinement, à faire face aux difficultés des jeunes et de leurs familles, en intervenant comme ils le pouvaient, pour leur venir en aide, sans toujours savoir dans quel cadre intervenir et avec un sentiment d'isolement parfois pour certains collègues face à des situations inédites.

Dans les hébergements, la solidarité et la mobilisation des personnels a permis de garantir les prises en charge, en dépit des règles de précautions dans la lutte contre le corona virus. Ainsi, au plus fort de la crise, en plein pic de l'épidémie en Île de France et surtout en Seine Saint Denis, vous avez fait venir 18 « personnels renforts », 18 professionnels issus des MO sont venus travailler à l'UEHC de Pantin en pleine période de confinement ! Nous avons risqué le pire, un cluster !!! De fait, nous questionnons ces modalités d'organisation particulièrement risquées !!??...

Au SEAT, sur le terrain, nous constatons l'inertie renforcée de notre administration, dans l'impossibilité de mettre en œuvre les mesures judiciaires pourtant ordonnées par le Tribunal Pour Enfants. Durant la crise et encore à jour, les collègues continuent d'exercer dans des situations impossibles ! **Face à des urgences criantes - besoin de placement pour être protégé, besoin de placements en alternative à l'incarcération, ou de solutions en terme d'accompagnement global, relevant de nos missions pourtant - notre institution n'est plus capable de répondre de manière adaptée aux besoins de la jeunesse en difficultés de Seine Saint Denis!**

Quant à l'UEQM, les collègues se sont retrouvés une fois de plus, entièrement sous la tutelle des règles définies par l'Administration pénitentiaire, sans pouvoir exercer leurs missions éducatives, malgré leurs volontés.

Nous aurions aimé pouvoir faire un travail de retour sur ces expériences, à la suite de cette crise, pour améliorer concrètement les prises en charge des jeunes dans l'ensemble des services. A la lecture du PRA en date du 30 avril, et de l'ordre du jour, nous avons conscience que les consignes continueront de venir d'en haut, sans lien avec la réalité du terrain.

Heureusement, l'ensemble des personnels du département ont fait la preuve de leur professionnalisme, avec peu de moyens, et une capacité à « faire avec », hors normes !

Dans le même sens, nous pouvions attendre au minimum une prime symbolique, pour nous remercier – vraiment – de notre engagement. Mais nous ne sommes pas dupes, nous allons devoir nous contenter de vos encouragements. Déjà que tous les personnels de la Seine Saint Denis, sont en attente d'obtenir l'établissement de leur droit à la NBI !!!

Nos espoirs sont trop grands pour notre petite administration bien démunie en cette crise.

Nous continuons de demander les moyens de garantir un service public de qualité pour les jeunes que nous avons en charge. L'activité explose sans que nous ayons les moyens d'y répondre ! Et nous voyons en plus arriver la « LPJ » Loi Programmation Justice, qui vient là aussi s'appliquer toujours en s'éloignant plus des réalités du terrain de la justice des enfants.

Le SNPES PJJ FSU 93 devrait, dans un tel contexte, ne pas siéger à ce CTS ! Pourtant, comme le philosophe Pascal, « dans le doute, nous croyons » en la possibilité de définir avec la DT93 des orientations ambitieuses pour les jeunes de ce département, en opposition aux injonctions de l'Administration Centrale.

Tant que la Loi de Programmation Justice et le Code de Justice Pénal des Mineurs sont, pour l'une déjà en œuvre et l'autre en préparation, le SNPES PJJ FSU 93 est en lutte contre toutes ces lois visant à déshumaniser notre travail et déconsidérer le statut de l'enfant face à la justice.

Plus largement, nous appelons tous les collègues du département à dénoncer l'indigence du service public et à exiger les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions actuelles !

Les membres du bureau du SNPES PJJ FSU 93